

À quoi sert le formulaire?

Utilisez ce formulaire si vous avez déjà présenté une Demande RAFEO pour étudiants à temps plein 2023-2024, et si votre bureau d'aide financière vous demande de fournir des renseignements sur votre conjointe ou conjoint avant de traiter votre demande.

Documents requis

La documentation à fournir est indiquée aux rubriques où elle est requise.

Remise du formulaire

Téléversez le formulaire dûment rempli en vous connectant au site Web du RAFEO et en allant à votre demande. Utilisez ensuite la bouton « Imprimer ou téléverser les documents ». Vous pouvez également retourner le formulaire sur papier selon l'une ou l'autre des situations décrites ci-dessous :

Si vous étudiez en Ontario :

Envoyez le formulaire dûment rempli et tous les documents à l'appui au bureau d'aide financière de votre école.

Si vous étudiez à l'extérieur de l'Ontario :

Envoyez le formulaire dûment rempli et tous les documents à l'appui à la Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

Date limite

Votre bureau d'aide financière ou le Ministère doit recevoir le formulaire et tous les documents requis (le cas échéant) au plus tard 40 jours avant la fin de votre période d'études 2023-2024.

Vous avez des questions?

Si vous étudiez en Ontario :

Communiquez avec le bureau d'aide financière de votre école.

Si vous étudiez à l'extérieur de l'Ontario :

Communiquez avec le Ministère : Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

Services téléphoniques de renseignements généraux :
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (HE)

- Téléphone : 1 807 343-7260
- Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 877 OSAP-411 (1 877 672-7411)
- ATS : 1 800 465-3958

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Section B : Situation actuelle de l'étudiante ou de l'étudiant

Cochez le **PREMIER** énoncé qui décrit votre situation actuelle.

200 **Je suis marié(e)**

Documents requis :

Vous devez fournir une photocopie de votre certificat de mariage (format de poche, original ou long). Les documents qui ne sont pas acceptés comprennent une attestation de la célébration du mariage ou des licences de mariage non enregistrées. Si vous n'êtes pas en mesure de fournir ce document, vous pouvez présenter un affidavit signé par vous et votre conjoint. L'affidavit doit attester la date et le lieu de votre mariage et expliquer pourquoi vous ne pouvez pas fournir de certificat de mariage.

210 **Je vis en union de fait**

Union de fait :

Vous vivez en union de fait si vous et votre conjointe ou conjoint de fait :

- avez habité ensemble dans une relation conjugale depuis au moins trois ans sans interruption à compter de votre premier jour de classes, ou
- vous habitez ensemble dans une relation conjugale plus ou moins permanente et élevez un enfant dont vous êtes tous les deux les parents naturels ou adoptifs.

Documents requis :

Vous devez fournir un affidavit signé par vous et votre conjointe ou conjoint attestant que :

- vous et votre conjointe ou conjoint vivez ensemble dans une relation conjugale hors mariage depuis au moins trois ans sans interruption ou
- vous et votre conjointe ou conjoint vivez ensemble dans une relation conjugale hors mariage plus ou moins permanente et élevez un ou des enfants dont vous êtes tous les deux les parents naturels ou adoptifs.

Section C : Résidence en Ontario de l'étudiante ou de l'étudiant

Cochez le **PREMIER** énoncé qui décrit le mieux votre situation actuelle quant à la résidence.

300 **J'ai habité en Ontario pendant toute ma vie.**

305 **À compter de la date du début de vos études, l'Ontario est la dernière province dans laquelle vous avez habité (ou vous aurez habité) pendant au moins 12 mois de suite sans compter les mois d'études à temps plein au collège ou à l'université.**

Études collégiales ou universitaires à temps plein :

Vous êtes un étudiant à temps plein dans un collège ou une université si vous suivez au moins 60 % d'une charge de cours complète (ou au moins 40 % d'une charge de cours complète si vous avez une invalidité permanente ou une invalidité persistante ou prolongée).

310 **Ma conjointe ou mon conjoint a habité en Ontario pendant toute sa vie.**

Une conjointe ou un conjoint :

Une conjointe ou un conjoint est la personne avec laquelle vous êtes marié(e) ou la personne avec laquelle vous vivez en union de fait.

315 **À compter de la date du début de vos études, l'Ontario est la dernière province dans laquelle ma conjointe ou mon conjoint a habité (ou aura habité) pendant au moins 12 mois de suite sans compter les mois d'études à temps plein au collège ou à l'université.**

325 **J'habite en Ontario et l'un des énoncés suivants est exact :**

- J'ai habité au Canada pendant moins de 12 mois de suite.
- Ma conjointe ou mon conjoint a habité au Canada pendant moins de 12 mois de suite.
- Ma conjointe ou mon conjoint et moi n'avons pas habité dans une province canadienne pendant 12 mois de suite

Documents requis : Voir à la page suivante la documentation supplémentaire requise.

330 **J'habite en Ontario, ET aucun des énoncés précédents ne s'applique à moi**

Documents requis :

Selon les renseignements sur la résidence que vous avez fournis, vous n'êtes pas résident de l'Ontario.

Veillez également fournir la documentation supplémentaire indiquée à la page suivante.

Premier enfant à charge

730 Prénom :

731 Nom de famille :

732 Date de naissance :

Jour Mois Année

733 Frais de garde (garderie, gardienne ou gardien) pendant votre période d'études de 2023-2024 :

Ne pas inclure les coûts couverts par d'autres fonds gouvernementaux (p. ex. les subventions de services de garde d'enfants).

Deuxième enfant à charge

735 Prénom :

736 Nom de famille :

737 Date de naissance :

Jour Mois Année

738 Frais de garde (garderie, gardienne ou gardien) pendant votre période d'études de 2023-2024 :

Ne pas inclure les coûts couverts par d'autres fonds gouvernementaux (p. ex. les subventions de services de garde d'enfants).

Troisième enfant à charge

740 Prénom :

741 Nom de famille :

742 Date de naissance :

Jour Mois Année

743 Frais de garde (garderie, gardienne ou gardien) pendant votre période d'études de 2023-2024 :

Ne pas inclure les coûts couverts par d'autres fonds gouvernementaux (p. ex. les subventions de services de garde d'enfants).

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Renseignements sur le revenu de la conjointe ou du conjoint

Inscrivez le montant de la déclaration de revenus du Canada de 2022 de votre conjointe ou conjoint. Si elle ou il n'a pas produit de déclaration pour 2022, estimez le montant. Inscrivez le montant en dollars seulement; N'indiquez pas les cents, et n'entrez pas de points ni de virgules. Si le montant n'est pas applicable ou est négatif, inscrivez un zéro (0).

955 Votre conjointe ou conjoint compte-t-il toucher des prestations d'assistance sociale ou un soutien du revenu d'un ou de plusieurs des programmes suivants pendant votre période d'études 2023-2024?

- Assurance-emploi
- Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
- L'Ontario au travail
- Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada

oui

non

Si vous avez coché « oui », passez à la rubrique 996.

996 Source du revenu (cochez toutes celles qui s'appliquent)

- Assurance-emploi
- Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
- Programme Ontario au travail
- Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada

Documents requis :

Fournissez une preuve du revenu du gouvernement reçu par votre conjointe ou conjoint pendant votre période d'études (ou au plus tôt le mois précédant le début de votre période d'études) :

- Pour les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada : relevé bancaire du paiement ou relevé de compte en ligne (p. ex., Mon dossier Service Canada).
- Pour l'assurance-emploi : relevé bancaire du paiement ou relevé de compte en ligne (p. ex., Mon dossier Service Canada)
- Pour le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées : lettre d'un chargé de cas, talon de paie ou relevé d'aide.
- Pour le programme Ontario au travail : lettre d'un chargé de cas, talon de paie ou relevé d'aide.

Revenu de la conjointe ou du conjoint déclaré dans la Déclaration de revenus du Canada de 2022

950 Revenu brut total figurant à la ligne 15000 de la déclaration de revenus canadienne de 2022 de votre conjoint(e) :

Fractionnement du revenu de pension et Prestation universelle pour la garde d'enfants

Si votre conjointe ou conjoint fractionne son revenu de pension et a indiqué un montant à la ligne 21000 de sa déclaration de revenus du Canada de 2022, soustrayez le montant inscrit à la ligne 21000 du montant inscrit à la ligne 15000. Entrez le montant ainsi obtenu ici.

Si votre conjointe ou conjoint reçoit des prestations de la Prestation universelle pour la garde d'enfants et a indiqué un montant à la ligne 11700 de sa déclaration de revenus du Canada de 2022, soustrayez le montant inscrit à la ligne 11700 du montant inscrit à la ligne 15000. Entrez le montant ainsi obtenu ici.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

952 Cotisation au Régime de pensions du Canada de votre conjointe ou conjoint selon les lignes 30800 et 31000 :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Autorisations, déclarations et signature de la conjointe ou du conjoint (suite)

J'ai lu et compris toutes les parties de la présente section, y compris l'avis concernant la collecte, l'usage et la divulgation de mes renseignements personnels, et ma signature atteste mes consentements à la collecte indirecte, à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels me concernant et que ma déclaration est complète et véridique.

960 Signature de la conjointe ou du conjoint :

Date :

 Jour Mois Année

--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Autorisation de la conjointe ou du conjoint pour la collecte et la divulgation indirectes de renseignements provenant des déclarations de revenus (OBLIGATOIRE)

J'autorise l'Agence du revenu du Canada (ARC) à divulguer au Ministère mes renseignements personnels et financiers tirés de ses dossiers d'impôt (les « renseignements »). Ces renseignements ne seront utilisés que pour déterminer l'admissibilité de la candidate ou du candidat à l'aide financière du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) et recouvrer les trop-perçus. Le Ministère ne divulguera pas les renseignements à quelque personne ou organisme que ce soit, sans mon consentement écrit, sauf à la candidate ou au candidat ou lorsque la loi l'autorise ou l'exige. Le Ministère administre le RAFEO en vertu de la *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, L.R.O. 1990, chap. M.19, aux Règlements de l'Ontario 70/17 et 282/13, à l'article 10.1 de la *Loi sur l'administration financière*, L.R.O. 1990, chap. F. 12, à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, L.C. 1994, ch. 28, au *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants*, DORS/95-329 et au paragraphe 266.3(4) de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2, dans leur version modifiée le cas échéant. La présente autorisation est valide pour les années d'imposition de 2022 et 2023 et 2024 et pour toute année d'imposition ultérieure pour laquelle une aide financière est demandée et mes renseignements sont requis.

961 Signature de la conjointe ou du conjoint :

Date :

 Jour Mois Année

--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--